



Section du
Calvados

Déclaration liminaire - CTL du 29 octobre 2020

Monsieur le Président,

Nos collègues dans les services subissent une crise sanitaire sans précédent qui bouleverse l'organisation du travail et le fonctionnement des services de la DGFiP, ils sont également confrontés depuis de longs mois à une réforme NRP qui fait peser une épée de Damoclès sur des milliers de services de la DGFiP, contraints de travailler dans des conditions dégradées au 1^{er} semestre 2020, avec un télétravail imposé pour beaucoup, quand ce n'était pas un travail en présentiel avec la crainte de contracter le virus. Ils ont de plus, appris récemment la poursuite des suppressions d'emplois en 2021 dans notre administration. Même si l'effet de surprise ne joue plus depuis longtemps, l'addition des mauvaises nouvelles joue à plein.

L'addition des mauvaises nouvelles continue et la DGFiP n'en finit plus de « charger la barque ». La démotivation gagne du terrain parmi nos collègues. Il est à craindre que votre entêtement à vouloir poursuivre des réformes structurelles majeures dans la période ne génère bientôt un effritement du niveau d'implication, ce qui serait alors une révolution dans une administration réputée pour le haut niveau de conscience professionnelle de ses personnels. Pire, ce serait alors la qualité du service public qui en serait affectée et au final le citoyen.

Au travers un nouveau programme de « relocalisation », la DGFiP ne poursuit plus uniquement le projet de dé-métropolisation initialement présenté comme devant conduire au transfert de services des métropoles et potentiellement de la direction centrale vers des villes de province. Elle utilise cette restructuration supplémentaire du réseau pour mettre en place de nouveaux services concentrant les activités de la DGFiP en quelques points du territoire pour réorganiser massivement les missions de ces services.

L'alliance CFDT-CFTC tire aujourd'hui le signal d'alarme en exigeant la pause de toute réforme structurelle dans la période. Il est encore temps de se poser les bonnes questions en ayant pour objectif de s'interroger sur une meilleure gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences afin d'assurer pour l'avenir du service public de la DGFIP les meilleures conditions de fonctionnement, et surtout pour les personnels, les meilleures conditions d'exercice de leurs missions indispensables à la bonne marche de notre république.

Par ailleurs, les agents ont le sentiment qu'entre le discours et les actes, la Direction fait le grand écart notamment en ce qui concerne le dossier « **Télétravail** ». Le DGFIP a indiqué (visio-conférence du 28 septembre 2020) que dans les zones d'alerte maximale la jauge appliquée devait être à 70 % des effectifs présents normalement et devait être inférieure à 80 % dans les zones d'alerte simple.

Or, combien y-a-t-il de télétravailleurs dans notre département ? le DGFIP a indiqué que l'objectif de 40 % de dotation des personnels pour le télétravail serait peut-être difficile à atteindre d'ici à la fin de l'année, mais qu'il espérait que le niveau de 60 % serait atteint au premier semestre 2021. Il a même terminé sur ce point en indiquant que le message avait été passé aux directeurs locaux pour encourager le télétravail partout dans les zones plus sensibles. Alors, les agents s'interrogent : quand la campagne de recensement des candidats au télétravail va-t-elle démarrer ? C'était à l'automne, est-ce que vous pouvez donner des dates de campagne plus précises aujourd'hui ?

Concernant les équipements des télétravailleurs à la santé fragile, avoir un fauteuil de travail identique à celui de leur bureau et avoir un double écran quand ils en avaient un à leur bureau nous semblent constituer une demande légitime. Réglementairement, un télétravailleur a les mêmes droits qu'un travailleur en présentiel et ne doit pas souffrir de conditions de travail dégradées. L'alliance CFDT-CFTC demande à la DGFIP de prendre en compte ce type de situation qui est amenée à devoir se prolonger sans que l'on connaisse actuellement son terme. L'horizon est loin d'être dégagé.

Enfin, l'alliance CFDT-CFTC s'interroge sur l'engagement de contractuels alors que des postes de titulaires sont à pourvoir. Est-ce un test et est-il à terme envisagé un recours massif aux contractuels ?